

DV B 2001

Transports internationaux  
pour tous pays autorisés

LAEKEN - BRUXELLES

Bureaux et magasins :

RUE DIEUDONNÉ LEFÈVRE, 162

(Quartier Maritime)

ZIEGLER & Co



FIRME SUISSE

Douane — Assurance

Entreposage

GAND

Bureaux :

144, RUE DU JAMBON (HAM)

Magasins :

131, RUE DU JAMBON (HAM)

BRUXELLES } le 15 Mai 1915.  
GAND }

M

Nous avons l'honneur de vous informer que, pour donner suite aux sollicitations réitérées de notre clientèle, nous organisons, à partir de ce jour un service de groupage de petits colis, entre Bruxelles Gand et vice-versa.

Nonobstant les prix très réduits auxquels sont taxés ces envois nos dispositions ont été prises de façon à pouvoir effectuer des départs JOURNALIERS et RÉGULIERS, ce qui nous permet de pouvoir assurer (cas de force majeure exceptés) que la marchandise nous confiée, sera remise à destination, le LENDEMAIN, de la date de la réception.

Les colis doivent être remis dans nos magasins avant 4 heures (*heure belge*). Ceux remis après cette heure ne partiront que le lendemain.

Nous osons espérer d'être favorisés de vos ordres et dans cette attente nous vous présentons, M. nos salutations distinguées.

Ziegler & C<sup>ie</sup>

**Tarif spécial des Messageries Ziegler et C<sup>ie</sup>**  
**(SERVICE EXPRESS) entre Bruxelles-Gand et vice-versa**

| Jusque 3 kilos | Jusque 5 kilos | Jusque 10 kilos | Jusque 20 kilos | Jusque 30 kilos | Jusque 40 kilos | Jusque 50 kilos | Jusque 60 kilos | <i>Pour les poids supérieurs voir notre tarif général.</i> |
|----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--|
| 0.50           | 0.70           | 1.30            | 1.60            | 2.00            | 2.50            | 3.00            | 3.50            |  |

Les prix s'entendent par destinataire.

Les envois pour le présent service doivent se faire FRANCO et les frais payés lors de la remise de la marchandise.

Les bulletins d'expédition en papier teinté jaune pour Bruxelles et rose pour Gand, servent exclusivement pour les envois express entre Bruxelles-Gand et vice versa.

VOIR NOS CONDITIONS GÉNÉRALES

## Conditions générales de transport

- 1) Les marchandises sont à remettre en nos magasins, 162 rue Dieudonné Lefèvre à Laeken-Bruxelles et 131, rue du Jambon à Gand.
- 2) Les bureaux d'acceptation sont ouverts de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir (Heure Belge)
- 3) Sur demande, nous effectuons la prise à domicile.
- 4) Les transports se font par les moyens de communication actuels, route, vicinal, chemin de fer, et beurt, et s'effectuent régulièrement pour autant que ces moyens de communication subsistent.
- 5) Les prix sont basés sur ces conditions et sur les tarifs et conditions actuels de nos intermédiaires éventuels (l'administration Allemande qui exploite actuellement les chemins de fer belge, stipule expressément que les marchandises voyagent aux risques et périls de qui de droit.)
- 6) Les envois doivent être accompagnés d'un bulletin d'expédition du modèle adopté par nous et dont des exemplaires, sont remis **gratis** à nos clients.  
Ces bulletins seront remplis par l'expéditeur et indiqueront la manière d'expédition (franco ou en port dû, remboursements éventuels à indiquer en toutes lettres.) En cas d'indications incomplètes, les envois se feront en port dû et éventuellement, frais de remboursement à charge du destinataire.
- 7) La valeur réelle de la marchandise ne sera couverte par l'assurance que sur ordre formel écrit et répété pour chaque expédition. En cas de dommage, perte avarie ou casse, manquant, coulage, vol, notre responsabilité, vu la situation actuelle, est strictement limitée à celle des compagnies d'assurances intéressées. Les sommes allouées à titre d'indemnité ne pourront dépasser le montant qui nous sera versé. Il ne sera liquidé qu'après encaissement.
- 8) En vertu des circonstances actuelles, nous ne garantissons pas les délais de livraison.
- 9) Les marchandises doivent être solidement emballées et de façon qu'aucune soustraction ne puisse être commise sans laisser des traces extérieures. Nous ne sommes pas responsables pour manque d'adresse, adresse incomplète, risques de guerre etc.
- 10) Tout changement dans les conditions de tarifs sur base desquels nos prix sont établis, les annulent de plein droit sans qu'il soit nécessaire pour nous de les dénoncer aux intéressés.
- 11) Les factures sont payables au comptant sans déduction aucune.
- 12) Tout différend est à régler à Bruxelles ou à Gand selon le cas.
- 13) Les marchandises qui nous sont remises pour expédition ou emmagasinage, nous servent de garantie pour n'importe quelle réclamation.
- 14) Sont exclus du transport :
  - A) Les articles dont l'expédition est interdite par l'autorité allemande.
  - B) Les colis valeur et articles de grande valeur, tels que dentelles, fourrures, montres, bijoux etc.
  - C) Les marchandises non susceptibles de par leur nature de pouvoir être chargées avec d'autres.  
Les envois sub. litt. B et C peuvent être acceptés sur conventions spéciales et écrites.
- 15) Les marchandises encombrantes, telles que chapeaux, éponges, ouates etc. ne seront acceptées au transport qu'à des conditions spéciales.
- 16) Les objets fragiles ne sont acceptés que sans responsabilité pour la casse, même en cas d'assurance.
- 17) Pour l'encaissement des remboursements, il est perçu une taxe de 1 %. Ce taux peut se réduire si les sommes à percevoir sont supérieures à fr. 1.000 par destinataire.
- 18) Sur demande expresse et spéciale et sans que ce genre de transport puisse changer en quoi que ce soit les présentes conditions, nous acceptons des expéditions par chemin de fer à des prix exceptionnellement avantageux.

Les présentes conditions entrent en vigueur à partir de ce jour, annulent et remplacent les précédentes.

# RÉCÉPISSÉ

à un envoi expédié à la date ci-dessous  
suivant détails dans le bulletin d'expédition) pour :

(Adresse du destinataire).

# BULLETIN D'EXPÉDITION

**LAEKEN-BRUXELLES**  
RUE DIEUDONNÉ LEFÈVRE, 162  
(Quartier Maritime)



**GAND**  
Bureaux:  
144, RUE DU JAMBON (HAM)  
Magasins:  
131, RUE DU JAMBON (HAM)

Transports internationaux pour tous pays autorisés  
**DOUANE. — ASSURANCE. — ENTREPOSAGE.**

*Je vous remets ce jour les marchandises détaillées ci-dessous que veuillez expédier, comme suit :*

Destinataire : *M*

| MARQUES et Nos.<br>pour ballots et caisses.<br>—<br>ADRESSE<br>(pour les paquets seulement) | NOMBRE<br>et<br>espèce<br>de colis. | NATURE<br>de la<br>MARCHANDISE | POIDS<br>BRUT | FRANCO<br>ou non<br>franco | REMBOURSEMENTS                  |              | OBSERVATIONS          |
|---|-------------------------------------|--------------------------------|---------------|----------------------------|---------------------------------|--------------|-----------------------|
|   |                                     |                                |               |                            | Taxe d'encaissement à charge du |              |                       |
|   |                                     |                                |               |                            | Expéditeur                      | Destinataire | a biffer selon le cas |
|   |                                     |                                |               |                            |                                 |              |                       |

Reçu la somme de Frs.

**N. B.** — Le transport est effectué aux prix et conditions de notre tarif, dont l'expéditeur reconnaît avoir reçu un exemplaire.

**N. B.** — Le transport est effectué aux prix et conditions de notre tarif dont l'expéditeur reconnaît avoir reçu un exemplaire.

Bruxelles, le ..... 1915.

NOM et ADRESSE .....  
DE L'EXPÉDITEUR .....